

RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT (CCE)
Compte-rendu de la réunion du
jeudi 19 septembre 2024 de 18h30 à 20h00
Par ZOOM

1. Ouverture et présences

La réunion a débuté à 18h30.

Présents :

Philippe Barrette
Vincent Jarry
Robert Werbiski
John Topp

Absents :

Denis Couillard
Anna Urbanek

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été convenu au début de la réunion.

3. Révision des points de la dernière réunion

Il n'y avait eu que des points mineurs apportés au compte-rendu de la dernière réunion, portant sur le format et non le contenu.

4. Renouée du Japon

Philippe a fait une mise à jour sur le projet d'éradication de la renouée du Japon à SEDB. Une évaluation de la superficie à traiter au parc municipal a été demandée au RAPPEL. La superficie à traiter est de 341 m² (inférieure à la première estimation).

À partir de ces nouvelles données, une demande de subvention pourra être adressée à la Fondation de la faune du Québec pour un projet d'intervention.

Vincent suggère que le CCE fasse une proposition au conseil municipal.
Robert Werbiski propose la motion suivante aux membres du CCE :

Le CCE propose que le conseil municipal de SEDB fasse une demande de subvention à la Fondation de la Faune du Québec pour un projet d'intervention sur la renouée au parc municipal.

Cette proposition est secondée par John Topp et adoptée à l'unanimité.

5. Phragmite sur les rives des lacs

Robert a mentionné le besoin d'intervenir sur les rives des lacs et cours d'eau pour éradiquer le phragmite. L'arrachage manuel peut être réalisé relativement facilement si les plants sont jeunes, avant que les herbiers deviennent matures. Philippe mentionne que, selon les superficies à traiter, il faut faire une demande de certificat d'autorisation (CA), ou bien, si la superficie à traiter est inférieure à 2000 m², il faut faire une déclaration. Il faut se référer à la loi sur les espèces envahissantes.

6. Demandes de subventions pour organismes municipaux

L'ALT produira bientôt de nouvelles demandes de subventions pour des projets de contrôle du myriophylle. Vincent Jarry conseille aux organismes de soumettre leurs demandes de subventions, dûment justifiées, avant le 9 octobre, afin qu'elles puissent être vérifiées avant leur présentation formelle au conseil municipal.

7. Identification des embarcations des propriétaires riverains

Bien que la station de lavage de SEDB ne soit pas encore en place, il y aura un besoin de standardiser l'identification des embarcations des propriétaires riverains. Philippe mentionne qu'à la MRC Memphrémagog, plusieurs questions administratives concernant la gestion et la surveillance des embarcations sur les différents cours d'eau se posent. Il serait avantageux que les différentes Municipalités adoptent des méthodes de contrôle similaires afin d'éviter la confusion.

8. Suivi de la station de lavage SEDB

Vincent et Philippe ont donné un court rapport de situation au sujet de la station de lavage. Un entrepreneur a fait une proposition qui satisfait les besoins de la Municipalité pour le poste de lavage, avec un coût respectant le budget fixé.

Le financement comprend une subvention gouvernementale de 30 000 \$, un montant de 15 000 \$ provenant des riverains, une contribution financière de 1 000 \$ du camping, notamment en plus de l'accès au site. La Municipalité de SEDB a contribué en nature (plusieurs dizaines d'heures) et en argent à hauteur de 4 000 \$.

Le financement de la part des riverains est crucial pour l'acceptation finale du projet par la Municipalité. Il y a actuellement des discussions entre les deux associations des lacs pour combler une partie des coûts à la charge des riverains. Le fonctionnement de la station entraînera un coût de 4 000 \$ par an, qui pourrait être financé par une taxe spéciale pal comme une taxe de secteur.

9. Absence probable de Robert Werbiski à la prochaine réunion du CCE

Robert mentionne que, pour des raisons de santé, il ne sera probablement pas en mesure d'assister à la prochaine réunion. Selon les règlements, il ne pourra pas être temporairement remplacé par un autre membre de l'ALT.

10. Suivi des installations septiques

Philippe a donné un compte-rendu des inspections des systèmes septiques. Plusieurs systèmes n'étaient pas conformes à la réglementation. Plusieurs propriétaires concernés ont été avisés et devront prendre des mesures pour corriger leur situation. Les propriétaires qui refuseraient de prendre des mesures correctives pourraient être contraints de le faire par la Municipalité.

11. Distribution d'arbres 2024

Il y aura une seconde vente d'arbres organisée par la Municipalité. Les ventes totalisent 300 \$. Plusieurs propriétaires ont profité de l'achat des arbres pour les planter dans leurs bandes riveraines à la suite des avis de non-conformité émis à leur résidence, notamment pour des bandes riveraines insuffisantes en longueur.

12. Révisions mineures des règlements en environnement et en urbanisme touchant l'environnement

Philippe a fait la révision de plusieurs règlements mineurs en urbanisme et en environnement. Les membres du CCE seront mandatés pour réviser le travail de Philippe et, au besoin, suggérer des précisions afin d'harmoniser les règlements d'urbanisme et environnementaux.

Philippe et Vincent sont ouverts à la possibilité d'ajouter de nouvelles réglementations si nécessaire.

Il sera demandé aux membres du CCE de vérifier s'il y a des points manquants, notamment :

- Commentaires sur le fond des règlements ;
- Ajouts de précisions ;
- Considérations pour les milieux hydriques et milieux humides ;
- Le zonage pour la conservation.

Vincent enverra sous peu un courriel plus explicatif aux membres du CCE.

13. Stage pour l'élaboration d'un plan de conservation des milieux naturels de la Municipalité de SEDB

Il y a une opportunité d'engager un stagiaire pour élaborer le plan mentionné. Ce stage sera réalisé en collaboration avec l'Université de Sherbrooke et l'organisme du Corridor Appalachien. La Municipalité subventionnera une partie des coûts.

14. Castors

John mentionne qu'un propriétaire de la Municipalité lui a demandé si la Municipalité interviendrait pour l'enlèvement d'un castor sur son terrain. La Municipalité n'interviendrait que dans des conditions de force majeure pour des raisons de sécurité.

15. Prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra le 24 octobre.

16. Levée de la réunion

La réunion est levée à 20h00.